



Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Distr. générale
18 mars 2013

Original: français

Comité des droits de l'homme 107^e session

Compte rendu analytique de la première partie (publique)* de la 2956^e séance

Tenue au Palais Wilson, à Genève, le mercredi 13 mars 2013, à 15 heures

Président: Sir Nigel Rodley

Sommaire

Organisation des travaux et questions diverses, y compris adoption du rapport
du Groupe de travail des communications

* Il n'est pas établi de compte rendu analytique pour la deuxième partie (privée) de la séance.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 16 h 15.

Organisation des travaux et questions diverses, y compris adoption du rapport du Groupe de travail des communications

1. **Le Président** invite les membres du Comité à débattre de la question de savoir si une demande de ressources supplémentaires devrait être adressée à l'Assemblée générale dans le projet de rapport annuel. Si le Comité décide d'y faire figurer une demande dans ce sens, le secrétariat demandera une estimation des incidences financières afin que les membres aient tous les éléments en main pour prendre une décision à ce sujet quand ils adopteront le projet de rapport annuel. En 2012, le Comité a demandé à l'Assemblée générale de lui allouer des ressources supplémentaires temporaires afin qu'il puisse traiter les communications présentées au titre du Protocole facultatif (A/67/40, vol. I, annexe VI, p. 254) mais sa demande a été rejetée. En conséquence, à sa dernière réunion, le Groupe de travail des communications n'a eu qu'une vingtaine de projets à examiner, contre 30 auparavant, car le Groupe des requêtes n'avait pas été en mesure d'élaborer suffisamment de projets faute de ressources. Le Comité voudra donc peut-être renouveler sa demande. Le Comité pourrait aussi demander une semaine supplémentaire de réunion afin de rattraper son retard dans l'examen des rapports et de permettre au secrétariat d'élaborer les listes de points à traiter. En effet, même si le Comité a désormais six rapports à examiner par session contre quatre ou cinq dans le passé, l'arriéré ne sera pas résorbé avant longtemps. Il a le choix entre deux options: soit il demande à l'Assemblée générale l'autorisation de prolonger une ou plusieurs de ses sessions annuelles d'une semaine, soit il lui propose de convertir une semaine de réunion du Groupe de travail des communications en une semaine de session ordinaire. Le Président est favorable à la première option, même si des difficultés pratiques peuvent se poser.
2. **M. Ben Achour** demande combien de projets de constatations sont prêts à être examinés par le Groupe de travail des communications.
3. **M^{me} Edelenbos** (Groupe des requêtes) répond que le Groupe des requêtes a 160 dossiers complets en attente mais qu'en raison de l'insuffisance des ressources, il n'a pas pu élaborer les projets de constatations.
4. **M^{me} Motoc** fait observer que si le Comité continue à accumuler du retard dans l'examen des communications les victimes risquent de renoncer à s'adresser à lui.
5. **M. Kälín** dit que le Comité doit trouver des moyens de résorber à la fois l'arriéré de rapports et l'arriéré de communications. Il approuve l'idée d'exposer clairement les besoins du Comité, même si les probabilités que l'Assemblée générale accède à sa demande sont faibles. Au bout de plusieurs tentatives, l'Assemblée générale se laissera peut-être convaincre. Il faudrait toutefois que le Comité soit réaliste et ne demande pas une semaine supplémentaire de réunion s'il ne peut pas l'assumer par la suite. Il approuve donc la proposition tendant à ce que le Comité demande de nouveau des ressources supplémentaires afin de financer les travaux du Groupe des requêtes.
6. **M^{me} Majodina** dit qu'elle est sceptique sur les chances de succès du Comité mais approuve néanmoins l'idée de renouveler la demande formulée en 2012. Les auteurs des requêtes doivent parfois attendre jusqu'à cinq ans avant de connaître la décision du Comité. La priorité absolue est donc l'apurement de cet arriéré.
7. **M. Rodríguez-Rescia** dit que le Comité est en compétition avec d'autres organes conventionnels qui demandent aussi des ressources supplémentaires et qui essuient également des refus. Étant donné que les membres du Comité semblent s'accorder à dire que la priorité doit être donnée au renforcement du Groupe des requêtes, qui travaille non seulement pour le Comité mais aussi pour tous les autres organes conventionnels habilités à recevoir et à examiner des communications, tous ces acteurs pourraient soumettre à

l'Assemblée générale une demande conjointe de ressources supplémentaires en faveur du Groupe des requêtes. L'Assemblée générale sera probablement plus encline à accepter une conversion d'une semaine de réunion du Groupe de travail des communications en une semaine de session ordinaire car cette solution lui paraîtra plus économique.

8. En réponse à une observation de M. Ben Achour, **M^{me} Edelenbos** (Groupe des requêtes) dit qu'il arrive parfois que cinq ans s'écoulent entre l'enregistrement d'une requête et la publication des constatations du Comité mais que la durée moyenne de la procédure est de trois ans et demi.

9. **M. Ben Achour** souligne qu'une décision rendue au bout de trois ou cinq ans n'a pas le même effet. Le Comité devrait tenir compte de cet aspect et faire tout son possible pour que les communications soient examinées dans les meilleurs délais. Cela étant, la distribution du temps de séance devrait être rééquilibrée. Le Comité devrait se concentrer davantage sur l'examen des communications et éviter de consacrer trois séances plutôt que deux à l'examen des rapports des États parties. En outre, les membres devraient participer plus activement aux travaux du Groupe de travail des communications et se porter plus souvent volontaires pour assumer le rôle de rapporteur.

10. **Le Président** fait observer que le problème n'est pas tant la répartition du temps de séance que l'impossibilité dans laquelle se trouve actuellement le Groupe des requêtes d'élaborer des projets pour le Comité. Il serait effectivement préférable de ne pas consacrer plus de deux séances à l'examen du rapport d'un État partie, mais une certaine souplesse doit être maintenue car certains États sont plus complexes que d'autres et l'examen de leur rapport nécessite davantage de temps.

11. **M. Vardzelashvili** demande si la semaine supplémentaire de session serait consacrée à l'examen des communications. Si elle n'était pas accordée, il faudrait envisager de réserver davantage de séances à cette tâche, quitte à retarder encore l'examen des rapports.

12. **M. Neuman** pense que si le Comité se voit accorder une semaine supplémentaire, on lui demandera de la consacrer aux fonctions principales de son mandat et de réduire en conséquence l'examen des méthodes de travail et des Observations générales. Quant à l'obtention de ressources pour le Groupe des requêtes, il n'est pas certain qu'elle bénéficie directement au Comité, car avec l'adoption de nouveaux protocoles, ce groupe est de plus en plus sollicité.

13. **M. Iwasawa** et **M. Bouzid** souscrivent aux remarques de M. Neuman et sont d'avis de renouveler les demandes faites précédemment à l'Assemblée générale même si un refus est probable.

14. **M. Salvioli** estime que, tout en renouvelant ces demandes, il faut aussi revoir la manière dont sont réparties les ressources du Groupe des requêtes. Parmi les organes conventionnels, le Comité est celui qui a le plus grand nombre de communications à traiter, et le plus grand retard à cet égard. Il serait souhaitable que le Bureau se réunisse régulièrement avec le Haut-Commissariat pour définir les priorités.

15. **M. Kälin** propose de former deux chambres pour l'examen des rapports périodiques, pour autant que les États concernés en soient d'accord. Le Comité peut aussi réévaluer lui-même ses besoins, par exemple en ce qui concerne les comptes rendus analytiques, pour éventuellement réaffecter les ressources. D'autres organes le font déjà.

16. **M. Fathalla** propose, dans l'éventualité où des ressources supplémentaires seraient accordées pour le traitement des recommandations, de constituer deux groupes de travail pendant la semaine de présession, et de limiter les services d'interprétation aux seules langues de travail du Comité. Si le budget reste identique, le Groupe de travail n'utilisera pas les cinq journées qui lui sont allouées, et le temps restant pourrait dans ce cas être

consacré à l'examen de rapports de pays. De même les réunions des équipes spéciales, qui mobilisent peu de membres et sont de courte durée, pourraient avoir lieu à l'heure du déjeuner. Enfin, la suspension provisoire des travaux sur les Observations générales serait aussi une solution.

17. **M^{me} Motoc** est d'avis de demander une prolongation de la session afin de mettre les États devant la réalité de la situation et de leur montrer que le Comité est désireux de s'acquitter de son mandat pour autant qu'on lui en donne les moyens. Il faudrait cependant allouer ce temps supplémentaire au traitement des communications, même s'il est évident que les États préféreraient qu'il soit consacré à l'examen de leurs rapports, et garder à l'esprit que si des ressources supplémentaires ne sont pas accordées au secrétariat, cela ne suffira pas pour rattraper le retard.

18. **M^{me} Chanet** pense qu'il est vain de demander une semaine ou des ressources supplémentaires, mais approuve l'idée de réorganiser le temps déjà alloué, et en particulier de prendre deux journées au Groupe de travail pour les consacrer à l'examen des rapports, comme proposé par M. Fathalla. Les réunions des équipes spéciales peuvent aussi être réduites, mais il serait dommage d'en faire autant pour celles consacrées aux Observations générales, qui constituent un aspect très important des travaux du Comité. Les méthodes de travail doivent être examinées en plénière, mais pas nécessairement pendant une session.

19. **Le Président** dit qu'à son avis il faut toujours renouveler une demande même si elle a peu de chances d'être entendue car ne pas le faire du tout donne à penser qu'elle n'est plus nécessaire. Il approuve les solutions proposées par les membres, mais certaines, comme celle des dédoublements, peuvent se traduire par une multiplication des services, notamment de l'interprétation. Il est nécessaire en effet de revoir les priorités qui président à la répartition des ressources du Groupe des requêtes car, par exemple, si le Comité est saisi de davantage de communications que les autres organes conventionnels, il est aussi le plus rapide à les traiter. Ce sont là des critères à prendre en considération pour éviter les inégalités. Le Président croit comprendre que le Comité approuve provisoirement la proposition visant à demander à l'Assemblée générale des ressources supplémentaires et une prolongation de la durée des sessions, étant entendu que ces demandes pourront être revues au moment de l'adoption du rapport.

20. *Il en est ainsi décidé.*

La première partie de la séance (publique) prend fin à 17 h 25.